

EQUIPES - MOBILES

L'entourloupe !

Depuis plusieurs années, la Direction expérimente les « équipes mobiles ». Composées d'agents commerciaux sédentaires, d'agents de la SUGE et/ou parfois d'ASCT, ces « équipes » composées de un à 3 agents circulent dans des trains Transilien sur certaines lignes et trains, ouvrent et ferment des gares du réseau Transilien, notamment sur la région de Paris Rive Gauche.

Ces « équipes mobiles » ne sont pas à confondre avec l'Equipe d'Assistance Rapide (E.A.R.), composée elle de 8 agents commerciaux et 8 agents SUGE, dépendant de la Direction Nationale des Opérations Ferroviaires (DNOF) et opérant sur tout le territoire de l'Ile-de-France. L'E.A.R. a notamment pour mission d'intervenir sur des situations perturbées sur la sûreté et l'info voyageurs. Cette unité fonctionne correctement mais les conditions de travail inhérentes aux tâches sont évidemment pénibles.

De la « ré-humanisation des gares » aux équipes mobiles : le contrat STIF-SNCF en question !

Depuis plusieurs années, la CFDT et les cheminots du Transilien dénoncent les réductions des horaires d'ouverture de certaines gares du Transilien. Et la Direction répond que l'essentiel est d'assurer la présence de personnels « visibles » et dans les lieux les plus fréquentés, aux moments opportuns.

Depuis plus de deux ans, la Direction a donc déployé sur plusieurs lignes de la région de Paris Rive Gauche, les « équipes mobiles » malgré la contestation des syndicats dont la CFDT.

La question de la « ré-humanisation des gares » est un point majeur du contrat actuel SNCF-STIF (annexe B8) et de sa renégociation actuelle difficile puisqu'initialement le contrat devait se terminer le 31 décembre dernier.

Le STIF (dépendant du Conseil Régional Ile-de-France) demande des efforts de productivité au prestataire de service qu'est la SNCF (comme il le fait pour la RATP). Le manque de « présence » et de « visibilité » est un des reproches formulés à la SNCF. D'où la création des « équipes mobiles ».

La CFDT a constaté que les « équipes mobiles » venaient souvent en substitution des personnels sédentaires en gare !

La CFDT dénonce la **mauvaise foi de la Direction** consistant à proclamer la « ré-humanisation des gares » en créant à la fois les « équipes mobiles » pour plus de visibilité, tout en supprimant des emplois cheminots !

De la suspension de l'annexe B8 (contrat STIF-SNCF)... et la province!

Dans le contexte difficile de renégociation du contrat, le Conseil d'Administration du STIF a décidé le 7 décembre 2011 « de suspendre dans l'attente de la négociation du nouveau contrat qui les liera, toute évolution liée à la mise en œuvre de l'annexe B8 du contrat en cours, dès lors que celle-ci conduirait à une réduction des horaires d'ouverture des gares franciliennes ou des effectifs qui y sont affectés ».

La CFDT s'est battue pour cela et s'en félicite dans la mesure où la mise en place envisagée sur la Région de Paris Est a rencontré sa plus ferme opposition. Demeure le cadrage à négocier sur les équipes mobiles existantes sur la région de P.R.G.. Car la situation n'est plus tenable dans l'optique d'un déploiement généralisé. Il est même envisagé d'en créer en province.

Une O.S. manipule !

La CGT n'a pas hésité à récupérer la décision du STIF à son unique profit pour sa propagande syndicale. Quel culot quand on connaît l'ancienneté des équipes mobiles sur P.R.G. !

EQUIPES MOBILES

L'entourloupe !



information

Commerciaux

06 janvier 2012



consultez les tracts sur le site: www.cfdtcheminots.org



La CFDT prend l'initiative d'une DCI commune

Face aux attermolements de la Direction de la SNCF en situation difficile dans la négociation avec le STIF et la malveillance d'une propagande syndicale manipulatrice, la CFDT a proposé à l'UNSA et à SUD Rail de déposer une DCI nationale commune.

SUD Rail a répondu par la négative: « *il ne nous semble pas possible d'exclure à priori la CGT d'une action unitaire sur le périmètre de Transilien* » (sic !).

Ainsi la CFDT et l'UNSA, tout en reconnaissant « *l'ambition de service portée par Transilien auprès du STIF* », « *craignent qu'elle ne soit pas à la hauteur de leurs espérances (qualité du service, ré-humanisation des gares) avec comme conséquence une baisse du nombre d'emplois. Elles regrettent que sur certaines lignes le déploiement des équipes mobiles se fasse au détriment de la présence d'agents en gare avec en corollaire une baisse importante des EVS, le recours déguisé de ces équipes au titre de la réserve et une déshumanisation des gares. Elles demandent la suspension immédiate de la généralisation de l'instauration des équipes mobiles et un cadrage sur les dispositifs existants* ».

La CFDT et l'UNSA ont « *exigé une rencontre après signature du contrat STIF dans le cadre du suivi de cette DCI dans les délais les plus rapides.* »

La Direction répond...

Transilien s'est « *conformé au vœu du STIF* ». « *Transilien souhaite donc renforcer la présence en pointes, être plus réactif en cas de situations perturbées pour mieux prendre en charge les voyageurs tout en ne dégradant pas la sûreté.*

Le concept d'équipes de lignes n'est pas nouveau et existe depuis plusieurs années. Il semble donner globalement satisfaction... Transilien ne souhaite pas définir d'orientations sur les organisations des équipes mobiles. C'est aux lignes de le faire afin de répondre au mieux aux besoins locaux. »

Accord ...

- ⇒ Suspension immédiate du projet de généralisation des équipes mobiles le temps de la négociation du contrat STIF,
- ⇒ Rencontre avec les deux syndicats (CFDT et UNSA) dès la signature du contrat STIF pour présentation d'un REX sur les équipes de lignes mises en place et discuter des modalités d'exercice de leurs missions avant la reprise de la mise en œuvre.

Désaccords (revendications CFDT et UNSA)...

- ⇒ Recréation de postes pour les sites qui auraient connu des suppressions d'emplois suite à l'instauration d'équipes mobiles.
- ⇒ Cadrage provisoire (rappel des dispositions réglementaires et légales concernant organisation du temps de travail, dictionnaire des filières, rémunérations) des équipes mobiles existantes aujourd'hui.
- ⇒ « Ré-humanisation » des gares de la zone du Transilien dans le cadre de l'actuel et du futur contrat SNCF-STIF en cours de négociation (recrutement d'agents commerciaux dans les gares, recrutement d'agents en charge de la sûreté...).
- ⇒ Les OS UNSA et CFDT considèrent que cette DCI n'est pas levée tant que la réunion prévue au point 2 n'a pas eu lieu.

La CFDT poursuivra donc son combat pour le **recrutement d'effectifs supplémentaires** sur le réseau Transilien, mais aussi pour effectuer un cadrage social national de très haut niveau pour ce concept « d'équipes mobiles » qui ne saurait être qu'un complément aux effectifs sédentaires suffisant dans toutes les gares du Transilien comme de la province.

